



Sélection d'entrée 2021/2022

Candidature HORS Parcoursup

Fiche technique d'admission

2021 - 2022

Public concerné :

Les candidats en formation continue qui
bénéficient d'un dispositif de financement
de la formation (hors apprentis)

-les candidats apprentis s'inscrivent sur Parcoursup-

Préparation aux diplômes d'Etat

Assistant de service social - DEASS

Educateur de jeunes enfants - DEEJE

Educateur spécialisé - DEES

Educateur technique spécialisé - DEETS

Entrée en septembre ou octobre 2021

Sur les sites de Montpellier et Perpignan

<p>22 janvier 2021</p> <p>au 08 avril 2021</p>	<p>Modalités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Je télécharge à partir du 22 janvier sur le site Internet www.faire-ess.fr le dossier d'admission 2. Je le renseigne. 3. Frais d'étude du dossier de 50 €. A régler sur notre site du 22/01 au 08/04/21. Le règlement de ces frais s'effectue <u>uniquement</u> sur le site de l'IRTS par carte bleue selon la procédure suivante : <ul style="list-style-type: none"> Etape 1 : S'inscrire en ligne sur notre site Internet : www.faire-ess.fr Etape 2 : Payer en ligne le montant des frais (50 €) -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE. Etape 3 : <u>Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement.</u> <ul style="list-style-type: none"> • Je le renvoie pour le 08 AVRIL 2021 avec les pièces complémentaires à l'adresse suivante : <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL (SISSAB) 1011 rue du Pont de Lavérune CS 70022, 34 077 MONTPELLIER Cedex 3</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">N'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe la formation concernée : ASS, ES, EJE, ETS</p> </div>
<p>Les résultats de l'étude des dossiers seront communiqués par email individuel le 22 avril 2021 – 18h00.</p>	

<p>Au 22 avril 2021</p>	<p>La date, le lieu et l'heure de convocation à l'épreuve orale d'admission seront mentionnés dans l'envoi des résultats de l'étude du dossier. Convocation par demi-journée (à 7h30 ou 13h00).</p>
<p>A partir du 22 avril jusqu'au 25 avril 2021 - 12H00</p>	<p>Frais épreuve orale d'admission : 80 € A régler sur site IRTS du 22 au 25 avril 2021 – 12h00 (ni chèque, ni espèces). Le règlement de ces frais s'effectue <u>uniquement</u> sur le site de l'IRTS, par carte bleue selon la procédure suivante : Etape 1 : S'inscrire en ligne sur le site Internet : www.faire-ess.fr Etape 2 : Payer en ligne le montant des frais liés à l'épreuve orale d'admission de 80 € -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE. Etape 3 : <u>Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement</u> → Sans paiement enregistré, l'entretien est annulé (pas de chèque – pas d'espèces).</p>
<p>Les épreuves orales d'admission 2021 Sur les semaines 17 & 18</p>	<p>Je me présente à l'IRTS de Montpellier à l'épreuve d'admission avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La convocation, • ma carte d'identité, • mon curriculum vitae, • Le document support à ma présentation personnelle (durée 10 mn) et 1 bibliographie adaptée. <p>Si vous souhaitez bénéficier d'un allègement pour la formation, vous devez en effectuer la demande <u>dans votre document de présentation personnelle</u> en indiquant à quel titre.</p> <p><i>Les candidats qui en auront fait la demande et qui <u>seront reconnus admis après la sélection</u>, seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation</u>.</i></p>
<p>Fin mai 2021</p>	<p>Les résultats sont envoyés par mail <u>aux candidats HORS Parcoursup</u>.</p>
<p>Pour le 30 juin 2021</p>	<p>Je confirme mon inscription en transmettant un justificatif de prise en charge OPCA ou employeur.</p>
<p>SEPTEMBRE ou OCTOBRE 2021</p>	<p>Rentrée des étudiants admis en formation.</p>